

WILAYA DE TISSEMSILT

DAÏRA DE TISSEMSILT

COMMUNE DE TISSEMSILT

NIF : 092438019012731

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspond au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Vu le marché N° 32 en date du 17/07/2025 relatif à:

Marché à commande Pour l'approvisionnement des cantines scolaires en produits Alimentaires à travers la commune de Tissemsilt durant l'année 2025 :

- Lot N°02 : viandes et œufs

- Vu l'ordre de service N° 45/2025 du date :10/08/2025

- Suite à la correspondance adressée à l'entreprise en date du :22/09/2025 sous le numero: 2492 pour respecter le cahier des prescriptions techniques du marché et les horaires de distribution des produits(poulet et oeufs)

- Suite aux correspondances des directeurs des ecoles primaires en date du: 15/10/2025.

- Suite aux correspondance de Monsieur L'inspecteur de la restauration scolaire

- 1^{re} circonscription- en date du: 10/11/2025.

*- L'entreprise **KADJAR AHMED** domiciliée à lotissement 13 lots et 07 extensions n°03C Tissemsilt est mise en demeure pour respecter le plan des repas quotidiens et fournir les produits alimentaires (fournir de veau, poulet et oeufs suivant le plan alimentaire hebdomadaire propose selon Annexe 2 de l'Arreté interministériel du:27/09/2022) fixant le cout du repas servi aux élèves au niveau des cantines scolaires.*

En cas de non-réponse à cette mise en demeure, le president de l'APC sera contraint d'appliquer les mesures coercitives prevue par la réglementation en vigueur.

LE PRESIDENT DE L'APC